Evènement

Il y a 60 ans ...
La Haute-Marne libérée

4

Social

Le RMI et le RMA, mode d'emploi

6

Innovation

Adrenactive, une entreprise riche en sensations fortes

15

LE MAGAZINE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE HAUTE-MARNE

Ligne directe

NUMÉRO 74 - SEPTEMBRE/OCTOBRE 2004

Téléphonie mobile et haut débit Internet : deux technologies qui font bouger la Haute-Marne

loisirs

Festival : Le petit oiseau de la photo animalière et de nature sort à Montier-en-Der • Portrait : Danièle Bour cajole Petit Ours Brun • Patrimoine : l'église de Provenchères-sur-Meuse • Musique : la Route des Orgues • Exposition : Les Samourais en image à Joinville • Agenda

Adrenactive, un catalogue en ligne pour sensations fortes

Réunir sur un site web un maximum d'offres dans le domaine des sports à sensations, tel est le concept d'Adrenactive, une société créée par deux jeunes Haut-Marnais. Un véritable catalogue en ligne pour sensations fortes. Laissez-vous gagner par la montée d'Adrenactive !

Mickaël Monguillon et Nicolas Hamel

L'un est d'origine normande, l'autre ardennais. Mickaël Monguillon et Nicolas Hamel se sont rencontrés au cours de leurs études en Angleterre. Après quelques années durant lesquelles chacun s'est forgé une solide expérience professionnelle, les deux compères se sont retrouvés en Haute-Marne, à Chaumont, pour créer une entreprise qui mêle leurs deux passions communes : l'Internet dont ils ont fait leur métier et les sports extrêmes qu'ils pratiquent avec passion.

Une entreprise dédiée aux loisirs de plein air

L'histoire de la création d'Adrenactive ressemble à celle de bien d'autres entreprises. D'abord, il y avait le souhait latent *"d'être à son compte"* ; et puis, il y a eu l'idée, le déclic. *"Nous cherchions un stage pour nous initier au kite-surf[1] et nos recherches sur Internet ont été vaines. Aucun site ne fédérait l'ensemble des offres existantes sur le marché"* explique Mickaël Monguillon. Difficile dans ces conditions de comparer et de choisir un stage adapté à son niveau et à son budget. La « non utilisation » d'Internet pour promouvoir l'ensemble des offres dédiées aux sports extrêmes est apparue aux deux cofondateurs d'Adrenactive comme une aubaine ; mieux, comme une niche économique dans laquelle leur entreprise pourrait s'épanouir. Le principe devait encore s'affiner mais le projet avait bel et bien germé dans leurs esprits. Et en mai 2004, Adrenactive a vu le jour.

Aux services des prestataires et des internautes

La mise en réseau, sur un même site, d'offres commerciales issues de différents prestataires constitue désormais un classique sur le web. Pourtant, Adrenactive est une entreprise originale dans son concept : c'est la première société de ce type sur le marché des sensations fortes. Assurant la mise en ligne d'offres de prestataires professionnels dont les compétences et le sérieux sont certifiés, Adrenactive n'est ni une agence de voyage, ni un guide. *"Adrenactive, c'est d'abord un site Internet facile à consulter"* confie Nicolas Hamel. *"Nous avons voulu mettre en relation les professionnels de parachutisme, de rafting, de surf, de ski et de bien d'autres disciplines avec les nombreux sportifs qui cherchent de nouvelles sensations ou le moyen de se perfectionner"*. Adrenactive, c'est également une société spécialisée dans la recherche et la mise en place de séminaires sportifs adaptés aux besoins des entreprises. Les prestataires référencés bénéficient, à des tarifs défiant toute concurrence, d'un vecteur de publicité supplémentaire. Quant aux internautes, ils peuvent effectuer toutes leurs démarches sur un support unique.

Pour une lisibilité optimale

Pour la conception, adrenactive.com a fait l'objet d'une intense réflexion. *"Nous avons imaginé des univers (N.D.L.R. : l'eau, la terre, l'air…) dans lesquels, en fonction de son élément de prédilection, l'internaute peut consulter des offres"* explique Nicolas Hamel. Et Mickaël Monguillon de renchérir : *"Chaque offre est retravaillée avant d'être mise en ligne. Les informations sont découpées et hiérarchisées. L'objectif est de faciliter la lecture. Nous avons même ajouté une touche personnelle : une barre, dont la couleur variant du vert au rouge, permet de classer les activités selon le niveau d'adrénaline qu'elles procurent"*. Le catalogue virtuel, mis à jour quotidiennement, permet ainsi aux internautes de trouver instantanément la formule qui leur conviendra. Alors si vous cherchez des sensations uniques, avant de vous lancer dans le parachutisme ou le kite-surf, surfez donc un moment sur adrenactive.com !

Thomas ROUSSEZ

CONTACT : www.adrenactive.com

Adrenactive
www.adrenactive.com

[1] *Le kite-surf est une discipline qui consiste à se faire tracter sur une planche de surf par un cerf-volant de grande taille.*

La Bibliothèque des bibliothèques

Depuis 1986, la Bibliothèque départementale de prêt contribue au développement de la lecture pour tous. Son fonds constitué de plus de 200 000 ouvrages alimente les bibliothèques situées dans les communes haut-marnaises de moins de 10 000 habitants. Le bibliobus et les nombreuses activités proposées sont centrés autour d'un objectif : faire partager l'amour de la lecture au plus grand nombre… Grands ou petits.

La Bibliothèque départementale de prêt est un des services culturels du Conseil général de la Haute-Marne. Installée à Choignes, la Bibliothèque départementale de prêt (BDP) est rattachée au Conseil général depuis les lois de décentralisation de 1982. Sa mission : promouvoir la lecture et assurer un égal accès de tous aux ouvrages les plus variés.
La BDP n'accueille pas de public dans ses locaux car elle représente avant tout un centre de ressources qui constitue et gère une collection raisonnée de documents sur des supports très différents. En plus des 215 000 supports imprimés, dans ses murs sont en effet rassemblés 30 000 CD et cassettes, ainsi que 8 500 vidéos, DVD et CD-Rom.

Alimenter les bibliothèques relais

La bibliothèque départementale représente bien plus qu'une simple réserve documentaire. Elle assure auprès des communes différentes missions qui visent toujours à promouvoir la lecture sur tout le territoire, auprès des petits et des grands. Car si elle n'est pas en relation directe avec le public, le travail de la bibliothèque départementale n'en est pas moins important pour les particuliers haut-marnais puisqu'au final, les œuvres collectées sont mises à leur disposition dans 190 points de desserte. Toutes ces bibliothèques et tous ces dépôts de livres constituent un véritable réseau de partenaires. Ils lui permettent de développer une grande proximité avec les lecteurs, jeunes et moins jeunes, citadins et ruraux.

Le prêt

Bien entendu, la première des missions de la BDP est le prêt des ouvrages et supports culturels. Tous les documents réunis à Choignes peuvent en effet être prêtés ou mis en circulation au sein des

bibliothèques partenaires de son réseau. Les deux bibliobus et son musibus, toujours très attendus dans les villages qui ne bénéficient pas de bibliothèques, parcourent chaque année des milliers de kilomètres pour assurer le renouvellement des documents dans les communes. Une navette par véhicule léger permet en outre une rotation et une livraison des demandes ponctuelles des lecteurs. Les personnes avides de savoir, de littérature et de bons mots peuvent aisément étancher leur soif… Il suffit de demander.

La formation

La BDP exerce également ses compétences dans le domaine de la formation. En effet, les points de desserte sont majoritairement gérés par des personnes bénévoles. Celles-ci se voient proposer une formation de base mais aussi une formation continue sous forme de stages, journées à thème et de rencontres avec des libraires autour de l'actualité littéraire. Les bonnes volontés et les lecteurs assidus y sont toujours les bienvenus.

L'animation

Et puis, l'animation figure aussi au rang des missions de la BDP. Elle met gratuitement à disposition des bibliothèques qui profitent de locaux suffisants, des expositions itinérantes et des sélections de livres autour d'un thème. La BDP assure même la livraison de ses "colis du savoir". Une belle occasion à saisir pour animer les villages !

Autre composant du volet animation : la bibliothèque de Choignes appuie un certain nombre de spectacles assurés par des intervenants professionnels et propose leur diffusion au sein du réseau. Elle contribue également à l'accueil d'auteurs, conteurs ou conférenciers qui amènent avec eux divertissements et animations dans les campagnes. Dans tous les points du réseau, les spectacles "l'heure du conte" font le bonheur des tout petits.

Le conseil

Enfin, la BDP exerce un rôle d'expert auprès des communes. Elle apporte ses conseils dans le domaine de l'ingénierie culturelle. Elle assure auprès des communes qui en font la demande, une assistance technique pour l'aménagement, l'extension ou la construction des bibliothèques, la constitution des collections, l'étude et mise en forme de projet d'informatisation, l'instruction des dossiers de subvention. En outre, la BDP participe aux jurys de recrutement des personnels de bibliothèques. Une garantie de sérieux et de compétence.

Assurer l'égalité face aux supports culturels

Pour mesurer l'efficacité de ses services, la BDP a effectué un diagnostic au cours du premier trimestre. Il montre que le département dispose d'atouts évidents dans le domaine de la lecture, à commencer par l'intérêt réel des habitants pour les livres et la fréquentation de bibliothèques. Le taux d'habitants desservis inscrits en bibliothèque (19,6 %) est supérieur à la moyenne nationale (18,2 %).
La BDP, particulièrement bien implantée grâce à son vaste réseau, apporte un soutien apprécié, tant en termes de prêts d'ouvrages que d'animations. Elle aide les communes à assumer leur compétence dans le domaine culturel et à développer des équipements (dont le multimédia et Internet) ainsi que des animations diversifiées.
Et si l'engagement des collectivités locales ne cesse de se renforcer, de grandes disparités demeurent cependant à l'échelle du département. La BDP œuvre quotidiennement à la réduction de ces inégalités. Elle réfléchit notamment à des nouveaux moyens d'actions qui permettraient à des publics peu mobiles, tels que les personnes âgées, d'accéder aux livres et à la culture. Au-delà d'une évidente dimension culturelle qui permet à un individu de se construire, la lecture est désormais perçue comme une contribution majeure à l'aménagement du territoire et à la qualité de vie. En multipliant les moyens de toucher le public, c'est l'amour de la lecture et des belles lettres que l'on contribue à développer. Alors aux livres, citoyens !

Sylviane BARRAND
Thomas ROUSSEZ

Des chiffres au service les lettres…

– La BDP compte 215 000 documents imprimés (romans, documentaires, livres pour enfants, revues…), 30 000 documents sonores (CD, cassettes), 8 500 documents audiovisuels (vidéo, DVD, CD-ROM).

– Le réseau compte 190 points de desserte : 5 bibliothèques municipales, 40 bibliothèques relais, 28 petites bibliothèques et 117 dépôts de livres.

– Chaque année se sont près de 200 000 documents qui sont prêtés aux communes.

– Les bibliothèques du réseau desservent une population de 91 313 habitants, soit 71,15 % de la population totale à desservir, contre 62,4 % au niveau national.

– Plus de 300 personnes œuvrent au service des bibliothèques du réseau départemental, près de 90 % d'entre elles sont bénévoles.

Programme des formations à destination des partenaires du réseau de la BDP 52 : septembre-décembre 2004

De septembre à décembre 2004, la BDP organise des formations à destination des bénévoles qui animent les points de dessertes du réseau départemental des bibliothèques.

1er octobre : **Bébé-lecteur : développer un fonds spécifique.**
14 octobre : **Visite au Salon du Livre Jeunesse de Troyes. Départ en bus de Chaumont.**
21-22 octobre : **Les musiques actuelles : techno, rap, hip-hop, ragga…**
5 novembre : **BD : Dans le cadre de l'exposition "Samouraïs des mangas" présentée au Château du Grand Jardin à Joinville, présentation du manga.**
15-16 novembre : **S'initier aux CD-ROM et à Internet.**
2 décembre : **Equipement et petites réparations des livres**

Renseignements : Mme Sylviane Barrand - directrice - BDP de la Haute-Marne - Rue du Lycée Agricole - 52000 Choignes
Tél. : 03.25.03.29.19 - E-mail : bibliotheque.departementale@haute-marne.fr

Le bois, une ri inestimable à val

La Haute-Marne est l'un des départements français les plus boisés. Cette richesse a longtemps été sous-exploitée et sous-valorisée mais depuis quelques années, des structures et des démarches se mettent en place pour redynamiser la filière. Présentation de plusieurs d'entre elles…

La construction ossature bois créée pour des tests "grandeur nature" a été subventionnée par le Conseil Régional et le Conseil général de la Haute-Marne à la hauteur de 260 000 €.

Le bois est une formidable matière première. Avec 40 % de son territoire recouverts par les forêts, la Haute-Marne en est richement dotée. Mais comme toutes les matières premières, sans le travail de l'Homme, le bois ne vaut pas grand-chose… Sans innovation technologique, les activités de la "filière bois" ne pourraient être sauvegardées ; d'où la création, en 2001, d'une "plate-forme bois" au lycée Charles de Gaulle, à Chaumont. Fédérant toutes les énergies du secteur ; des professionnels comme des étudiants (voir encadré), elle renforce le potentiel de la filière bois régionale et de l'interprofession "Valeur Bois", dont le siège est installé en Haute-Marne.

Une plate-forme de recherche dédiée au bois

Pour son activité, la plate-forme a pris deux orientations principales. La première est la recherche dans le domaine de la "construction ossature bois". Cet outil professionnel représente un véritable laboratoire pour les techniques de construction en bois. On réalise en effet sur le site de la plate-forme de multiples essais d'assemblage. La pérennité et le vieillissement des bâtiments y sont testés et observés. Les tests serviront ensuite à l'ensemble de la filière pour développer l'utilisation du bois dans la construction. Seconde orientation de la plate-forme : l'axe "production". Dans ce domaine aussi, des recherches sont menées pour concevoir des systèmes qui serviront aux entreprises. La plate-forme assiste ainsi des scieries pour des actions de développement. Le but étant de réduire les coûts de revient et d'améliorer les marges des professionnels.

Formation, emploi et marchés

En définitive, la plate-forme constitue un trait d'union entre les entreprises, les étudiants et les centres de recherche. Ce partenariat enregistre un réel succès. Et pour cause : les jeunes en formation se frottent très tôt à la réalité du terrain et trouvent rapidement du travail ; alors

Recherche, développement et formation

Issues du contrat de plan Etat-Région de 2000, les plates-formes technologiques ont été conçues pour assister les entreprises d'un secteur économique particulier. A travers les partenariats école - entreprise, elles favorisent également l'insertion des jeunes et valorisent les filières de l'enseignement technique.

La plate-forme bois implantée à Chaumont fait partie de ces plates-formes technologiques. Grâce à elle, les moyens humains et matériels existants au lycée Charles de Gaulle sont mis à la disposition des petites et moyennes entreprises, leur offrant ainsi un premier niveau de prestations technologiques et de recherche développement. Les professeurs du lycée, imaginent de nouveaux procédés de fabrication pour les entreprises. Depuis sa création, la plate-forme bois a mené à bien une trentaine de projets. Actuellement, cinq projets sont à l'étude. Le Conseil général, dépassant ses compétences, s'est largement impliqué dans le financement de cette structure de formation professionnelle.

A noter que dans le cadre de la formation continue, les professeurs travaillant sur la plate-forme assurent la formation des personnels des entreprises qui ont fait appel aux services de la structure.

chesse
oriser

que les entreprises obtiennent des solutions de construction innovantes et accèdent, grâce à l'embauche de jeunes diplômés, à de nouvelles compétences. Grâce à la plate-forme, la filière bois témoigne d'un dynamisme étonnant. Pour Jean-Marie Mouton, animateur de la structure, *"la filière bois en Haute-Marne se développera par le biais de la compétence et la création de produits spécifiques"*. La plate-forme s'adapte donc aux évolutions de la demande et réagit rapidement aux nouvelles exigences de qualité des bureaux de contrôle et des clients. Une inquiétude demeure néanmoins. Celle de ne pas pouvoir répondre à toutes les demandes des entreprises, faute de moyens et de personnels. Les carnets de commande des entreprises du secteur sont pleins.

Bois certifié et qualité de l'environnement

La réussite de la filière bois haut-marnaise passe par l'image et les caractéristiques du bois. Alors que le cours du pétrole ne cesse de grimper et que les préoccupations écologiques prennent de plus en plus d'ampleur, le bois apparaît plus que jamais comme une valeur sûre dans la construction. Et chacun sait désormais qu'il contribue au développement durable de la planète. Les qualités environnementales du bois viennent du carbone qu'il absorbe et de sa contribution naturelle dans la lutte contre l'effet de serre. Le bois est un matériau chaleureux et parfaitement isolant (au niveau acoustique et thermique) ; il permet des économies d'énergie, offre un confort de vie incomparable et peut être recyclé. Grâce à tous ces avantages, il se révèle une excellente matière première pour la construction et il entre parfaitement dans la démarche de Haute qualité environnementale (HQE), qui a par exemple préposé à la réhabilitation du collège de Fayl-Billot. Encore faut-il ne pas se tromper sur ses origines ! L'utilisation de bois des forêts tropicales est à proscrire en faveur de celui des forêts d'Europe. En effet, si les quantités de bois européens mises sur le marché ont doublé en un siècle, cela s'est opéré sans nuisance sur l'environnement forestier, grâce à un suivi précis des surfaces boisées.

Les stocks sont issus d'exploitations labellisées "PEFC".

Des labels pour la planète

La consommation du bois, comme de bien d'autres produits, répond aujourd'hui à des exigences et des préoccupations d'ordre écologique. Les démarches de qualité se sont donc multipliées, démontrant ainsi aux consommateurs toute l'attention dont fait l'objet cette ressource. Valeur Bois, l'association professionnelle de la filière en Champagne-Ardenne, présente deux d'entre elles : la certification "PEFC" et "Forêt Qualité". Le programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) impose aux propriétaires forestiers de s'engager sur un cahier des charges environnemental (respect du patrimoine, des essences, des cours d'eaux…) pendant 5 ans. Il permet en outre de contrôler les quantités de bois qui sont produites et consommées. Un peu à l'image de ce qui a été réalisé pour les productions animales telles que la viande bovine, un système de traçabilité de la production a été instauré. Dans la région, déjà 220 000 hectares sont certifiés soit un quart des forêts ainsi que 30 entreprises. Si cette démarche PEFC intéressait à l'origine uniquement les propriétaires et les entreprises sylvicoles, les exploitants, qui plantent, coupent et débardent sont depuis peu partie prenante dans cette démarche de certification.

Et puis, parallèlement, une particularité champardennaise s'est développée. Le label "Forêt qualité" concerne en premier lieu les exploitants. Il correspond à un code de bonnes pratiques pour le bûcheronnage, l'élagage et les plantations. Label attestant du respect des règles éthiques de production, il permet de valoriser le travail en forêt, de changer l'image de la filière en mettant en avant des compétences spécifiques, et de participer à la lutte contre le travail illégal. Et ça marche ! Les entreprises du secteur s'engagent sur la qualité. Depuis avril 2003, pas moins de 25 entreprises haut-marnaises ont choisi d'adopter le label "Forêt qualité". D'autres suivront sans doute…

Les professionnels aussi optent pour des constructions en bois.

Frédéric THEVENIN
Thomas ROUSSEZ

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT LA FILIÈRE BOIS ET LES LABELS DE QUALITÉ, VOUS POUVEZ CONTACTER
L'INTERPROFESSION "VALEUR BOIS"
BP 2106 - ROUTE DE NEUILLY
52904 CHAUMONT CEDEX 9
TÉL. : 03 25 02 07 66 - FAX : 03 25 02 06 27
Site internet : www.valeur-bois.com

conseil général
HAUTE-MARNE

LIGNE DIRECTE
N° 74

sommaire

Le Conseil général à vos côtés
L'instruction d'un dossier de subvention p.3

Mémoire
Il y a 60 ans : la Haute-Marne libérée p.4

Social
Le RMI et le RMA, tremplins pour l'insertion p.6

Santé
Diabète, mieux vivre au quotidien p.8

Dossier
Le maillage numérique du territoire p.9

Initiative
Adrenactive.com, catalogue en ligne pour sensations fortes p.15

C'est en Haute-Marne
La bibliothèques des bibliothèques p.16

Filière bois
Le bois, une richesse à valoriser p.18

Patrimoine
Prestige et mystère des armoiries p.20

Sport
Les triathlètes chaumontais à grandes enjambées p.21

Expression d'élus
Démocratie de proximité p.22

Brèves
p.23

LIGNE DIRECTE Bimestriel • numéro 74 • septembre/octobre 2004 • **Directeur de la publication** : Bruno SIDO • **Co-directeur** : Michel BOZEK • **Rédaction** : service communication • **Réalisation**: conception, exécution, photogravure, IPPAC/groupe graphycom • **Direction de la communication** : 03 25 32 88 13 • Fax : 03 25 32 88 32 • **Crédits photos** : Erwan Troizel, Frédéric Thévenin, Eric Horg, Etienne Clément, AFPAN, Club Mémoire 52, le Château du Grand Jardin, Service communication • Illustrations: Gaëlle Bel, Association Française des Diabétiques • **Site Internet** : www.haute-marne.fr • Conseil général de la Haute-Marne, 1 rue du commandant Hugueny, 52011 Chaumont Cedex • **Tirage** : 88 000 Exemplaires • Dépôt légal N° 206 - ISSN N°1166-729 X • **Impression** : Imprimeries de Champagne.

édito

La rentrée est un moment de l'année important dans la vie quotidienne de chacun d'entre nous et notamment des jeunes. Elle marque, entre autres, un nouveau départ dans la vie scolaire. Pour faciliter cette rentrée, le Conseil général mobilise de nombreux moyens en faveur des collèges dont il a en charge l'entretien. Dans ce numéro de Ligne Directe, un supplément hors série se propose de mesurer l'état d'avancement du plan collèges mis en œuvre par le Conseil général depuis 2001. Programme pluriannuel de reconstruction et de réhabilitation des collèges, cet engagement s'inscrit dans une des missions premières du Conseil général qui est de donner à tous nos collégiens et au personnel enseignant un cadre de travail adapté, moderne et performant.

Autre action essentielle du Conseil général, tant elle revêt une dimension structurante pour l'avenir de notre territoire, le développement des technologies de l'information et de la communication. Cette démarche concerne tous les Haut-Marnais mais en particulier les collégiens et les jeunes. Ne nous trompons pas, de plus en plus d'échanges culturels commerciaux et économiques passent désormais par la toile Internet. Conscientes que les moyens de communication ont toujours été un signe tangible d'ouverture sur l'extérieur, les générations précédentes se sont efforcées avec beaucoup d'obstination de rendre notre département plus accessible par le développement du réseau routier. Cet effort se poursuit toujours. Il en est de même aujourd'hui pour les nouvelles technologies et particulièrement l'Internet. Comment pourrions-nous prétendre accueillir de nouvelles entreprises et tous ceux qui choisissent la Haute-Marne pour y créer des activités ou s'y installer en famille, si nous ne leur offrons pas ces facilités de communication devenues indispensables pour travailler, étudier ou se divertir. Aussi, dans ce domaine, le Conseil général a pris les devants. Il a voulu être parmi l'un des départements précurseurs de ce que l'on appelle la diffusion haut débit. A cet effet, le Conseil général a fait jouer la concurrence entre opérateurs et signé des marchés pour assurer une couverture du département en réseau haut débit de manière rapide et performante. Le Conseil général a appliqué la même méthode pour resorber les zones blanches en matière de téléphonie mobile. Beaucoup s'interrogent légitimement sur l'avancement de ces nouveaux équipements. Vous pourrez donc en prendre connaissance dans les pages de ce magazine et vous rendre compte à quel point l'aménagement numérique et GSM de notre territoire a avancé... et avancera encore.

Grâce à ces technologies, la Haute-Marne fait parler d'elle. Ainsi vivre et travailler en Haute-Marne sont une réalité lorsque l'on a la volonté de se donner les réels moyens de ses ambitions. Aujourd'hui plus qu'hier, nous devons compter sur nous-mêmes pour impulser un développement homogène et rapide du territoire, renverser les fatalités et avancer vers l'avenir avec confiance. Bonne rentrée à tous.

Bruno Sido
Sénateur,
Président du Conseil Général
de la Haute-Marne

Prestige et mystère des armoiries

Fruit d'un long travail de recherche mené grâce à la collaboration de nombre de Haut-Marnais, "l'Armorial de la Haute-Marne" va enfin être publié. Livre rare, dense et extrêmement riche, il fait honneur à l'histoire du département et devrait ravir les amoureux des belles pierres. Une véritable plongée dans le Moyen Âge.

Les mille et une facettes des armoiries

Destinées à indiquer l'origine et l'appartenance d'un objet ou d'un bâtiment (église, château), les armoiries sont des emblèmes propres à une famille, une institution, une ville ou une province. Elles sont apparues dès le XII[e] siècle.
Leur origine est avant tout chevaleresque : les seigneurs locaux éprouvent alors le besoin de se doter d'un signe de reconnaissance en rapport avec leur famille, leur terre et leur armée. Ils se mettent à décorer leurs armements.
Au fil du temps, les armoiries évoluent et se diversifient. On ne se contente plus d'une simple bande, fasce ou chevron, on y mêle des animaux réels ou fabuleux, des symboles parfois mystérieux, des motifs décoratifs.

L'essor considérable des armoiries

A partir du XIII[e] siècle, le port du blason se démocratise et s'étend à l'ensemble de la société. Le roi de France se crée le fameux blason d'azur aux fleurs de lys d'or.
A partir de 1790, une véritable chasse aux armoiries s'organise à Paris et dans les grandes villes de province. Un certain nombre d'entre elles sont alors effacées ou détruites. Révolution oblige !
La Haute-Marne est un des départements français à receler le plus d'armoiries. On les découvre peintes à l'intérieur d'une église, sculptées sur une statue, gravées sur un calice, reproduites

sur un vitrail, mais aussi peintes sur un tableau. Le Bassigny, le Vallage et le Langrois sont les régions qui en comptent le plus… Les ravages des années 1790 ont épargné quelques belles pièces.
Aujourd'hui, pour retrouver les armoiries des anciennes familles, il faut nécessairement se tourner vers l'héraldique qui est la science historique des armoiries, et plus précisément vers les armoriaux : recueils de description d'armoiries.

Une entreprise scientifique exemplaire

Aucun armorial n'avait encore jamais été publié en Haute-Marne, mais, le 16 octobre 2004, cette lacune sera comblée avec la parution de l'*Armorial de la Haute-marne,* co-édité par le Conseil général (Archives Départementales) et le Pythagore. Cet ouvrage est préparé par Philippe Palasi. Professeur d'héraldique à l'école du Louvre et spécialiste incontesté de l'héraldique française et internationale, il s'est intéressé à la Haute-Marne à la suite de la découverte, au Musée du Louvre, d'une œuvre d'art, un modèle pour le tombeau d'un membre d'une famille haut-marnaise.
Réalisé à partir de plusieurs manuscrits anciens conservés aux Archives départementales, (notamment celui de l'érudit Arthur Daguin), cet armorial est le fruit de longues recherches et enquêtes effectuées sur le territoire de la Haute-Marne.

Une référence historique

Abondamment illustré en couleurs, l'armorial de la Haute-Marne présente un panorama complet des anciennes familles et institutions haut-marnaises. Plus de 1 000 armoiries sont décrites avec un historique, des index de descriptions héraldiques, de lieux et de personnes, en tout près de 400 pages.
Grâce à plus de 500 photographies d'armoiries diverses et variées, l'ouvrage s'impose indéniablement comme un outil précieux pour tous les chercheurs, historiens locaux et les amoureux du patrimoine en général.

François PETRAZOLLER

Retrouvez au dos de ce magazine le bon de souscription qui vous permettra de recevoir l'Armorial de la Haute-Marne.

Les triathlètes chaumontais à grandes enjambées

Organisateur cette année encore du championnat de France de duathlon, le club de Triathlon et Duathlon de Chaumont, fait partie de l'élite nationale. Une place que l'association entend défendre durant les dernières courses de l'année 2004. Prêt ?

Le club de l'Entente chaumontaise athlétique cheminots (ECAC) Triathlon - Duathlon existe depuis juillet 1992. En 12 ans, il s'est imposé comme un des meilleurs clubs français de duathlon, discipline qui allie course à pied et cyclisme.

Organisateur de courses

Au niveau national, le club s'est d'abord fait remarquer par sa capacité à organiser des courses. De 1998 à 2002, l'ECAC a en effet géré des manches du championnat de France des clubs. Impressionnée par l'efficacité du club haut-marnais, la Fédération française de triathlon a décidé de lui confier l'organisation de l'épreuve reine : le championnat de France de duathlon, deux années consécutives. Les éditions 2003 et 2004 ont remporté de vifs succès : à chaque fois, plus de 400 duathlètes ont pris le départ. En juillet dernier, on a même noté la présence, à titre individuel, de tous les membres de l'équipe de France, sacrée championne du Monde en Belgique quelques mois auparavant, ainsi que du sextuple champion du Monde de duathlon. C'est dire si le niveau de l'épreuve était relevé. Le club chaumontais a une nouvelle fois été félicité par la Fédération pour la qualité de son organisation. Mais la satisfaction de l'ECAC vient aussi de la performance de l'un des siens. Fabien Lacan est à ce jour *"le seul Chaumontais à être arrivé dans les 10 premiers d'une course élite"*, explique Loïc Lirot, le président de l'association.

Vainqueur de compétition

Cette performance confirme la montée en puissance de l'ECAC. Fort aujourd'hui de 67 membres, le club s'appuie depuis 1997 sur une école de triathlon animée par l'emploi jeune Xavier Vichard. Employé par le comité départemental de triathlon, il partage son temps entre les trois associations haut-marnaises (l'ECAC, le Club omnisports de Saint-Dizier et Poissons Triathlon). A Chaumont, il forme 24 jeunes pousses. Cette politique a permis à l'ECAC d'obtenir le label "club formateur" dès 1998, de remporter le challenge interrégional des clubs formateurs en 2003 et d'enchaîner les bons résultats en duathlon. *"En 2003, nous avons terminé second du championnat de France de 2e division. Cela nous a valu d'intégrer l'élite. Nous disputons désormais le championnat de France élite"* souligne fièrement Loïc Lirot, avant d'ajouter : *"Nous pouvons nous féliciter de compter dans nos rangs 5 des 85 meilleurs duathlètes du pays"*.

Des objectifs ambitieux

Et l'ECAC n'a pas l'intention de s'arrêter en si bon chemin. Le club s'est d'ores et déjà fixé des objectifs élevés pour sa première participation à l'élite. Pas question simplement de viser le maintien, les Haut-Marnais espèrent atteindre la 10e place d'un championnat qui compte 17 clubs. Après 3 courses, l'ECAC se classe 11e. Le 19 septembre et le 10 octobre, dans le Pas-de-Calais, l'ECAC disputera les deux dernières courses de la saison. Elles seront décisives. Gageons que les duathlètes chaumontais allongeront davantage encore leur foulée et appuieront plus fort sur les pédales… Bonne chance !

Thomas ROUSSEZ

CONTACT :
ECAC TRIATHLON DUATHLON
26 AVENUE VICTOR HUGO
52000 CHAUMONT – 03 25 32 31 39
Email : llirot@netcourrier.com
SITE INTERNET :
http://perso.wanadoo.fr/ecactriathlon

Le Bike and Run : le duathlon version relais

Le 17 octobre, l'ECAC organise à Chaumont le "Bike and Run". Formule plus originale que le duathlon, il rassemble des équipes de deux concurrents et est ouvert à tous. Chaque équipe ne dispose que d'un seul vélo. Tandis qu'un des membres de l'équipe court, l'autre roule. Le vélo change de main tout au long des 12 kilomètres du parcours, l'objectif étant de franchir la ligne ensemble.

Démocratie de proximité

Groupe Majorité départementale

Avec l'acte II de la décentralisation qui va contribuer à rapprocher l'action publique au plus près du quotidien des citoyens, le Conseil général devient plus encore un acteur de proximité.

Cette proximité va de pair avec notre volonté, au sein de la majorité départementale, d'être en permanence à l'écoute des Haut-Marnais.

A cet égard, l'usage d'Internet offre des perspectives accrues d'échange et de dialogue. Le Conseil Général, dans le cadre de sa politique de développement du haut-débit, a tôt compris l'opportunité d'Internet comme moyen de stimuler la participation des Haut-Marnais à la vie publique locale. Le nouveau site Internet mis en place, site portail de tout un territoire, la Haute-Marne (et pas seulement celui du Conseil Général), offre de nouvelles possibilités de communication : il encourage la libre expression de chacune et de chacun et veut faciliter le contact avec les élus grâce à une boite aux lettres conçue pour chacun d'entre nous.

Cette relation interactive va permettre d'accroître la participation des citoyens au débat public local dans un souci de transparence et d'efficacité, et s'inscrit aussi dans le prolongement des Assises du développement.

Alors n'hésitez pas à entrer en contact avec nous dans la rubrique "Contacter vos élus" sur le site www.haute-marne.fr. Nous sommes là pour être à votre écoute et tenter de répondre du mieux possible à vos préoccupations .

Groupe de réflexion (indépendants)

Les nouvelles techniques de l'information et de la communication constituent indiscutablement un enjeu de développement mais aussi un enjeu de "communication" au sens anglo-saxon du terme. La lecture de "Dialogue", a revue de France Télécom, et la consultation des sites Internet de différents départements nous amènent à faire deux réflexions : De nombreux départements et en particulier la totalité des départements ruraux s'investissent dans ces nouvelles technologies au travers de la convention "Département innovant" de France Télécom. Thierry Breton, le Président de France Télécom est aussi l'auteur de deux ouvrages : "le télétravail en France" publié en 1993 et "la fin des illusions, le mythe des années high-tech" en 1992. Les douze années de recul par rapport à la publication de ces deux livres doivent nous faire comprendre que les véritables clés du développement sont les hommes et non pas les techniques qui ne sont que des outils, certes indispensables mais jamais suffisants pour assurer la développement d'un territoire. Nous nous réjouissons que la Haute-Marne, comme l'ensemble des départements ruraux soit présente sur ces nouvelles technologies mais contrairement à ce qu'écrivent nos collègues de la majorité, ces nouvelles technologies ne sont pas une "activité en devenir" mais seulement un outil de développement au service de chacun, particuliers, associations et entreprises.

Groupe socialiste

Coup de force du gouvernement pour transférer ses responsabilités aux collectivités locales.

Jean-Pierre RAFFARIN n'a pas voulu entendre les Françaises et les Français qui ont condamné ses projets de réforme lors des élections de mars dernier. En utilisant l'article 49-3, le premier Ministre impose une réforme "dite" de décentralisation qui va contraindre les collectivités territoriales à des choix ayant de fortes conséquences sur les politiques publiques et fiscales. Dès le 1er janvier 2005 le Département de la Haute-Marne devra donc assumer : les routes nationales, les personnels non enseignants des collèges, le Fond de Solidarité Logement, …

Ces transferts vont s'opérer sans les moyens financiers suffisants pour répondre aux besoins de la population : dans ces domaines, les crédits de l'Etat sont en constante diminution depuis 2 ans. Une fois de plus, les contribuables feront les frais de la politique ultra libérale du Gouvernement. Avec cette loi, les fondements de la solidarité nationale volent en éclats. L'éclatement des services publics et les privatisations soumettront aux seuls critères financiers de champs entiers d'activité liés à la vie quotidienne. L'idée de décentralisation est fondée sur les valeurs d'égalité, de proximité et de citoyenneté. Elle s'appuie sur la coopération territoriale et la cohésion sociale. Elle ne peut se réduire à la caricature libérale qu'en fait le Gouvernement.

Groupe Communiste

Ils protestent en Haute-Marne contre ce qu'ils ont voté au Sénat !

En Haute-Marne, le Président sénateur du Conseil général et son compère sénateur et conseiller général dénoncent les mesures de fermeture, regroupements, réduction des horraires d'ouverture prisent par La Poste. Ils ne tromperont personne. Qui donc a voté au Sénat, la nouvelle loi réorganisant La Poste, remettant gravement en cause la qualité du service public en milieu rural ?

B. Sido et C. Guéné ! En fidèles soutiens du gouvernement Chirac - Raffarin, ils sont personnellement complices de ce mauvais coup contre notre département. La Colère gronde dans nos communes. Malgré les deux claques électorales reçues, le gouvernement continue, méprisant le vote du peuple. Petit à petit, la vie s'en va de notre belle Haute-Marne. Ce n'est plus d'aménagement du territoire dont il faut parler, mais plutôt de déménagement avec la complicité de la majorité de droite du Conseil général. Le seul avenir qu'ils programment aux générations futures….c'est une poubelle nucléaire européenne à Bure ! L'heure de la révolte a sonné pour défendre le service public pour tous et partout en Haute-Marne et pour ne pas transformer notre belle terre de vie e, désert nucléaire. Les Conseillers généraux communistes y prennent toute leur place.

L'innovation sur les routes récompensée

Le Conseil général de la Haute-Marne a participé au concours "Optimisation de la gestion des déchets sur un chantier de travaux publics". Il s'agissait de trouver des solutions non polluantes de réutilisation de déchets sur des chantiers de construction de route notamment. La Haute-Marne s'est distinguée dans ce concours en obtenant le prix spécial du jury, grâce à l'initiative du Conseil général et de la société Eurovia : ensemble, ils ont élaboré une solution permettant de recycler les sables de fonderie. Le premier chantier à avoir utilisé ce procédé écologique s'est tenu sur la route départementale 113 à proximité de Sommevoire.

La Haute-Marne virtuellement visitée

Les premières statistiques de fréquentation du site Internet du Conseil général de la Haute-Marne sont tombées. Du 1er au 30 juillet, le site www.haute-marne.fr a été consulté par 14420 visiteurs. 32809 pages ont été visualisées durant cette période. Les pages les plus visitées sont :
1) la page d'accueil – 2) "L'annuaire des communes" – 3) "Les Elus" – 4) "Le Conseil général recrute" – 5) "Le Conseil général m'aide" – 6) "Le Conseil général".
Les statistiques révèlent également d'où viennent les internautes; Autrement dit, à partir de quel site ils sont arrivés sur celui de la Haute-Marne et sur quel lien ils ont cliqué :
1) www.conseil-general.com – 2) www.pagesjaunes.fr 3) http://lessites.service-public.fr - 4) www.google.fr.
En 5ème position, on trouve un site de camping néerlandais. Qui a dit qu'Internet n'était pas un média planétaire ?

Valorisation des acquis de l'expérience

On peut être qualifié et compétent sans pour autant avoir de diplôme. La procédure de Valorisation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître des compétences et d'obtenir des diplômes. Elle facilite l'insertion et l'évolution professionnelle en favorisant l'accès à un cursus de formation sans avoir à justifier du niveau d'études normalement requis. De nombreux publics sont concernés par la VAE : les salariés et les non salariés, les agents de la fonction publique, les demandeurs d'emploi, les bénévoles œuvrant en association. Les frais de la formation et de l'évaluation sont assurés par différents organismes en fonction de la situation personnelle.
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :
Le CIO de Chaumont au 03-25-03-28-59
Le CIO de Langres au 03-25-87-22-05
L'AFPA Saint-Dizier (service d'orientation professionnelle) au 03-25-56-08-98

En Hommage à Saint Exupéry

Le 12 juillet dernier, la base aérienne 113 a rendu hommage à l'illustre aviateur qui a donné son nom au site militaire de Saint-Dizier. Une statue à l'effigie d'Antoine de Saint Exupéry a en effet été inaugurée au cœur de la base. Le Conseil général a participé au financement de cette œuvre, commandée à un artiste de renom, Jean-Marc De Pas.

Résultats des concours

Au cours de l'été, le Conseil général a organisé deux jeux concours. Le premier paru dans Ligne Directe n°73 mettait en jeu des entrées gratuites pour "Aventure Parc" à Guyonvelle. Le second organisé lors du Salon des plaisirs de la chasse de Châteauvillain avait pour premier prix une journée de chasse en battue au domaine d'Arc-en-Barrois. En voici les résultats :

Lauréats du concours "Aventure Parc" :

Pauline THIVET de Bourbonne-les-Bains, Jessica PIERRET de Montier-en-Der, Marine ROSSELLE de Neuilly-l'Evêque, Elise BOUTEILLE de Poinson-les-Fayl, Edwige FERRARI de Condes, Dominique CLERC de Corgirnon, Sophie DEBELLEMANIERE de Vieux Moulin, Corinne CARRE de Lavernoy, Dominique MICHEL de Chalindrey, Natacha TUGAUT de Harreville-les-Chanteurs, Geoffroy CAMUS d'Arc-en-Barrois, Karine ANTOINE d'Ancerville, Eva DEMONGEOT de Villiers-le-Sec, Valérie MOREL de Prauthoy, Aziz OUSSIDANE de Joinville, Benjamin SARREY de Vesaignes-sous-Lafauche, Fabrice MICHELOTTI de Froncles, Morgane JOBERT d'Eclaron, Joël HENRI de Marault, Agnès VIARD de Langres, Suzanne LEGER de Voisey, Michel TEINTURIER de Rolampont, Jennifer LUGNIER de Chantraines, Patrick DUFOUR et Dominique BERNIER de Saint-Dizier, Alexis SALEUR VIDAL, Stéphanie GEOFFROY, Guillaume KERENFLECH, Teddy GUIERREIRO et Chantal MATHIEU de Chaumont.

Lauréats du concours Salon des plaisirs de la chasse :

- Grégory JEANJAN d'Eurville gagne une journée de Chasse en battue.
- Sophie ROYER de Dinteville gagne une journée en bateau sur le canal de la Marne à la Saône.
- Daniel CHARPRON de Coupray gagne un baptême de l'air.
- Marc MASSELU de Ville-sur-Saulx, Mélanie MONOT de Dancevoir et François MOISSON de Is-en-Bassigny gagnent un panier garni.
- Jean-Michel MICAULT d'Euffigneix et Amélyne COLLOMBERT d'Arc-en-Barrois gagnent un livre "Haute-Marne, mille visages à découvrir".
- Philippe MASSOTTE de Bourg, Amélie DEMANCHE de Courtanoux et Dominique PERNEY de Rougeux gagnent un sac de sport.
- Christian DIDIER de Bleurville, Patricia RICHARD d'Arc-en-Barrois, Raymond QUENTIN d'Odival et Patrick GILIBERT gagnent un kit randonnée.
- Régis WARGNIEZ de Vouarces, Pascal DEFONTIS d'Eurville et Anthony BENTZ de Champigneulles gagnent un CD de musique d'Orgues.
- Catherine COMBEAU de Blessonville et Gérard LENE de Thol-les-Millières gagnent un t-shirt et une casquette.

Les lots seront adressés aux gagnants par courrier.

L'ARMORIAL DE LA HAUTE-MARNE

PAR PHILIPPE PALASI
PROFESSEUR D'HERALDIQUE A L'ECOLE DU LOUVRE
AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-MARNE ET DE SON SERVICE ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

UN LIVRE EXCEPTIONNEL !

Pour la première fois, les blasons et armoiries des plus anciennes familles haut-marnaises sont présentées dans un ouvrage unique d'une grande qualité.

- plus de 1000 armoiries expliquées, décrites, avec un historique
- 400 pages
- plus de 500 photographies en couleur
- un index de descriptions héraldiques, de lieux et de personnes

Une référence historique que tout amoureux du patrimoine haut-marnais se doit de posséder et un guide unique pour mieux connaître les richesses de la Haute-Marne.

Cet ouvrage est édité par le Pythagore et le Conseil général de la Haute-Marne (Archives départementales).

50 € jusqu'au 10 octobre, Profitez-en!

60 € après le 10 octobre

Je passe commande de ____ exemplaire(s) de L'ARMORIAL DE LA HAUTE-MARNE au prix spécial de 50 € pièce, et je joins la somme correspondante en chèque libellé à l'ordre du Pythagore. Envoyez votre chèque à : Le Pythagore, 8 rue de Verdun, 52000 Chaumont, et recevez l'Armorial de la Haute-Marne à votre domicile dès sa parution, le 10 octobre 2004.

Nom

Prénom

Adresse

Date

Signature

L'instruction d'un dossier de subvention

Après la présentation de l'Assemblée et des commissions, Ligne Directe revient sur la façon dont les dossiers sont traités par le Conseil général. Si les services administratifs instruisent les dossiers, les commissions les examinent et donnent un avis, et l'Assemblée départementale décide. Découvrez le cœur du système.

Au Conseil général, **deux types de dossiers** sont traités : d'une part ceux qui viennent de l'extérieur tels que les demandes de subventions émanant des collectivités territoriales, des entreprises, des associations ; d'autre part, **les dossiers conduits de bout en bout par le Département.** Dans cette catégorie, on trouve les grands projets départementaux comme le plan collèges, la couverture en téléphonie mobile ou en haut débit.

Une méthode unique

Quant aux dossiers de subvention, chacun est **instruit de façon identique** afin d'assurer une parfaite **égalité de traitement**.
La simplification des démarches administratives et la souplesse se sont accrues ces dernières années. Il n'en demeure pas moins que **chaque dossier doit passer par quelques étapes incontournables**. Il subit différents examens qui permettent de s'assurer que la décision finale est bien celle que l'intérêt général dicte.
Le Département ne peut répondre favorablement à toutes les demandes car il se doit de gérer strictement un budget voté par les conseillers généraux. Il doit en outre respecter les secteurs d'intervention des autres collectivités. Chaque dossier présenté doit avoir un caractère départemental.

Préparation par les personnels administratifs

Afin de mieux saisir le processus décisionnel, prenons **l'exemple d'une demande de subvention présentée par une association socio-éducative organisatrice** d'un événement à l'échelle départementale.
A son arrivée au Conseil général, le dossier fait l'objet d'un **examen** attentif. Il est remis entre les mains du **service habilité** à le gérer. Ici, le service "Sports et éducation". Celui-ci s'assure que toutes les pièces figurent au dossier. Puis il élabore un rapport qui étayera la demande auprès de la commission d'élus qui l'examinera ensuite.

Débat en commissions

Seconde étape, le passage devant la **commission d'élus** compétente sur ce sujet. Cet examen se fait **obligatoirement** dans le mois qui suit la réception du dossier par le Conseil général.
Dans le cas d'une demande de subvention par une association sportive ou socio-éducative, l'examen se fait en IVe commission "Culture, sports et loisirs". Les élus débattent et examinent l'intérêt qu'elle représente pour le département et les Haut-Marnais. A l'issue des discussions, les membres de la **commission se prononcent** sur les suites à donner à ce dossier, c'est-à-dire en l'espèce, sur le montant de la subvention qu'ils envisagent d'accorder à l'association.

Cette **proposition**, qui prend la **forme d'un avis**, est ensuite transmise **soit à l'Assemblée départementale soit à la Commission permanente** (en fonction des dossiers pour lesquels elle a reçu délégation de l'Assemblée Départementale). Dans le cas de l'exemple retenu, la Commission permanente peut attribuer une subvention en respectant l'enveloppe globale fixée par l'Assemblée départementale lors des séances budgétaires en faveur des associations socio-éducatives.

Décision de l'Assemblée départementale

En règle générale et afin de **raccourcir les délais d'instruction**, les dossiers sont donc présentés en Commission permanente. Celle-ci se réunit en effet une fois par mois (l'Assemblée départementale se réunit en séance plénière au moins une fois par trimestre). La Commission permanente ou l'Assemblée départementale, **par vote**, décide d'entériner ou non la proposition faite par la commission "Culture, sports et loisirs". Une fois, le **vote enregistré, le dossier revient au service administratif** qui se charge de notifier la réponse au demandeur et d'exécuter les décisions de l'Assemblée.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE CONSEIL GÉNÉRAL, SON FONCTIONNEMENT ET SES MISSIONS : www.haute-marne.fr/le conseil general

Mémoire

Il y a 60 ans, en Haute-Marne, la liberté…

En une quinzaine de jours, les troupes françaises et américaines ont rendu leur liberté aux Haut-Marnais, avec la coopération active des Forces françaises de l'intérieur du département. C'était il y a 60 ans…

Les maquis s'organisent

Lorsque les Haut-Marnais apprennent le débarquement allié en Normandie, le 6 juin 1944, les maquis sont quasiment inexistants, en dépit de l'importance de la forêt dans le département. La faute, notamment, à un armement très faible : à cette date, la Résistance haut-marnaise n'a réceptionné que trois parachutages d'armes. Faisant fi de cette carence, des patriotes décident de passer à l'action. Des maquis, certes à effectifs réduits (une trentaine d'hommes au maximum), voient le jour à Laferté-sur-Aube, à Puellemontier, à Vivey… Autant d'initiatives qui sont immédiatement réprimées par les troupes d'occupation : le maquis de Laferté est dispersé le 15 juin, celui de Voisines est anéanti le 30 (quinze maquisards tués au combat ou exécutés). Durant deux longs mois, les groupes ayant échappé à cette répression subsisteront tant bien que mal, déménageant bien souvent pour échapper aux griffes de l'occupant (exemple le maquis Mauguet, qui traverse la Marne pour se fixer provisoirement dans le département de la Meuse).

Pertes civiles

L'arrivée progressive d'agents américains, britanniques ou français va permettre peu à peu d'armer dans un futur proche les maquisards, car la majorité des maquis n'ont pas encore été mis sur pied. Ce sera chose faite à compter du 23 août 1944, lorsque l'état-major de la Région D de la Résistance, dont fait partie la Haute-Marne, donne l'ordre de guérilla générale. C'est alors que naissent les camps dans les forêts d'Arc-en-Barrois, de Bussières-lès-Belmont, du Der, du Val au sud de Saint-Dizier, de Varennes-sur-Amance, etc. Mais auparavant, patriotes et civils auront encore payé un lourd tribut à la cause de la liberté : à la ferme de Suxy à Prauthoy, le 9 août, seize habitants sont abattus ; en forêt de Mathons, le lendemain, ce sont quatre maquisards, de même qu'un enfant le 11, qui connaissent un destin tragique ; à Colombey-les-deux-Eglises, le 22 août, 22 habitants sont emmenés à Chaumont comme otages ; et à Châteauvillain, le 24, 17 hommes sont exécutés. Jusqu'à la veille de la libération, des patriotes sont arrêtés et déportés, comme André Guignard, chef de la Résistance au nord-est de Chaumont.
Au fur et à mesure que les parachutages leur parviennent, essentiellement à compter du 27 août, les maquis voient leurs effectifs augmenter considérablement. Un officier américain, le lieutenant Louis Hyde, se révélera ainsi d'un précieux concours pour obtenir les armes si précieuses. Les FFI s'enhardissent, multipliant les embuscades, occupant au grand jour l'abbaye d'Auberive, où leur chef, le colonel Emmanuel de Grouchy, alias "Michel", établit son état-major.

Le maquis haut-marnais se structure et s'étoffe à partir de juin 44.

Arrivée des alliés dans le département

Le 30 août, les premiers chars américains font leur entrée dans le département : dans leur progression en direction des frontières de l'est, ils libèrent sans diffi-

La foule accueille les libérateurs à Chaumont.

culté Saint-Dizier, où sont également entrés les FFI de la compagnie du Val. L'affaire est plus rude à Chancenay où des Panzergrenadiers se sont retranchés : deux soldats américains, neuf maquisards, un civil trouvent la mort lors d'un violent combat. Le lendemain, d'autres éléments de la 4e Division blindée américaine libèrent la majeure partie de la moitié nord du département. Chaumont, où les Allemands ont détruit le 31 août une partie du viaduc, croit à une libération imminente, Andelot aussi où les FFI passent à l'attaque. C'est un échec, les Allemands renforcent la garnison et retiennent la population masculine en otages.

Quand la Normandie retrouve la Provence

Jusqu'au 11 septembre, aucune opération d'envergure n'est menée par les alliés : faute de carburant, ceux qui tiennent la Marne entre Joinville et Bologne se contentent de couvrir le flanc sud de la 3e Armée américaine, alors au combat en Lorraine. Un répit que mettent à profit les Allemands pour organiser une ligne de résistance sur l'axe Langres - Chaumont - Andelot - Neufchâteau. Les événements se précipitent le 11, lorsque le 15e Corps américain passe à l'offensive. Le 12, dans un bref mais violent combat, il réduit la garnison d'Andelot et entre dans les Vosges. Débordée au nord, la garnison de Chaumont n'a d'autre choix que de se replier au matin du 13 en direction de Bourbonne-les-Bains. Le chef-lieu du département fête les FFI venus de tout le département (et même de l'Aube et de la Marne) et la 2e Division blindée. Au sud, c'est la 1re Armée française débarquée en Provence qui entre en Haute-Marne dès le 11 septembre et qui s'empare de Langres le 13, où les Allemands n'avaient laissé qu'une garnison de 300 hommes. De violents combats se déroulent alors jusqu'au 15 dans la région de Fayl-Billot, où soldats français et FFI taillent en pièces le groupement du général von Brodowski. Le 16, les spahis algériens s'installent à Bourbonne-les-Bains, réalisant la liaison avec la 2e DB à Chaumont et à Clefmont. Désormais, soldats alliés venus de Normandie et ceux venus de Provence ne forment plus qu'un unique front. Dans l'attente du retour de ses prisonniers et de ses déportés, la Haute-Marne, totalement libérée, se dote de nouveaux pouvoirs politiques, et la population réserve fin octobre un accueil enthousiaste à l'un de ses plus illustres concitoyens, le général de Gaulle.

Lionel FONTAINE,
président du club Mémoires 52

Jean-Marie Chirol, militant de la mémoire

Nul n'aurait été mieux qualifié que Jean-Marie Chirol pour brosser cette rapide évocation de la libération de la Haute-Marne, qu'il a étudiée pendant une vingtaine d'années. Trop tôt disparu en novembre 2002, cet historien natif de Brousseval se qualifiait volontiers de "militant de la mémoire". C'est dans cet état d'esprit qu'il a fondé à Bettancourt-la-Ferrée, en 1991, le club Mémoires 52, une association qui s'est fixé pour but de collecter et de transmettre des documents concernant l'histoire du département depuis la guerre de 1870 jusqu'à nos jours. Depuis treize ans, le CM 52, qui édite régulièrement un dossier interne adressé à ses membres, a publié une vingtaine d'ouvrages et de brochures. "1944 en Haute-Marne : l'album de la Libération" est la prochaine contribution à paraître du club Mémoires 52, qui a également collaboré à la réalisation du cédérom consacré à la Résistance en Haute-Marne.

RMI et RMA, des tremplins pour l'insertion

Depuis le début de l'année, avec l'application des nouvelles lois de décentralisation, la compétence sociale du Conseil général a pris une nouvelle ampleur. Transfert de la gestion du Revenu minimum d'insertion (RMI), création du Revenu minimum d'activité (RMA), le Conseil général joue plus que jamais un rôle essentiel dans le dispositif d'insertion et de retour à l'emploi. Explications.

La loi prévoit que désormais, l'attribution et la gestion de l'allocation du RMI incombent aux Départements. Elle leur confie l'organisation et la mise en œuvre du dispositif d'insertion (accompagnement des personnes, coordination des instances et des actions,…). En outre, elle crée un Revenu minimum d'activité (RMA) qui doit permettre aux bénéficiaires d'opérer un retour vers un emploi durable.

RMI : ce qui change…

Depuis le 1er janvier dernier, c'est le budget du Département et non plus celui de l'Etat qui alimente l'enveloppe nécessaire au financement du RMI. Pour les allocataires, ce changement est transparent puisque les organismes payeurs demeurent inchangés. Quant aux critères d'attribution de l'allocation, ils n'ont en rien été modifiés : le RMI est toujours une allocation, un minimum social versé en fonction des ressources et de la composition familiale.

Le RMI, un contrat pour s'insérer

Pour faire face à sa nouvelle mission et à l'augmentation du nombre d'allocataires, le Conseil général a décidé d'employer plus de travailleurs sociaux. Il s'agit de rechercher toutes les solutions pour permettre aux allocataires de quitter leur situation précaire. Désormais, 23 personnes réparties sur le territoire haut-marnais accompagneront tous les bénéficiaires du RMI dans leur projet d'insertion. Ces personnes sont également chargées de vérifier que les allocataires respectent bien leurs engagements. En effet, le versement du RMI est conditionné par la signature d'un contrat d'insertion, passé entre le bénéficiaire et le Conseil général. Ce contrat vient rappeler que le RMI n'est pas versé de façon automatique. Le contrat donne aux bénéficiaires des objectifs simples mais indispensables pour se rapprocher de l'emploi et s'insérer. Insistant sur la recherche d'un emploi, le contrat peut également demander que le bénéficiaire cherche à se former, à résoudre ses problèmes de logement, ou pourquoi pas, à améliorer sa présentation. Si une personne prétendant au RMI refuse de signer le contrat ou si le bénéficiaire ne respecte pas les engagements définis, le versement de l'allocation peut être suspendu. Le Conseil général entend responsabiliser les allocataires et éviter un enlisement des personnes dans le dispositif. Car le RMI doit constituer une aide transitoire permettant à son bénéficiaire de retrouver une place dans la vie active et la société.

Le programme départemental d'insertion

Document d'orientation produit par les services départementaux, avec le concours actif des Circonscriptions d'action sociale (CAS), antennes décentralisées du Conseil général, le programme départemental d'insertion constitue le support de la politique départementale d'insertion. Il traite des problèmes d'exclusion sociale liés à l'emploi, au logement et à la santé. Sur la base de ses orientations, les référents RMI et les assistantes sociales aident, individuellement, tous les Haut-Marnais qui rencontrent des difficultés d'insertion.

CAS de Chaumont : 03 25 02 89 58 - CAS de Langres : 03 25 87 03 63
CAS de Joinville : 03 25 94 18 86 - CAS de Saint-Dizier : 03 25 56 69 33

Le RMI en chiffres

Au 31 décembre 2003, la Haute-Marne comptait 2 779 allocataires du RMI. En 2004, suite à la précarisation du marché de l'emploi, une augmentation nationale était prévue. Ainsi, en Haute-Marne, on dénombrait au 30 juin, 2 989 allocataires dans le département, et avec l'ensemble des membres des foyers concernés, un total de 5 340 personnes couvertes.

L'ouverture du droit au RMI : une collaboration importante avec les mairies

Même si le rôle du Département est majeur dans le domaine de l'insertion, les mairies, à travers les centres communaux d'action sociale (CCAS), restent compétentes dans l'instruction des demandes. En effet, le demandeur peut choisir de déposer sa demande : soit auprès des services du Conseil général (les formulaires de demande de RMI peuvent être retirés dans les circonscriptions d'action sociale), soit auprès du CCAS de son lieu de domicile. Si la demande est faite auprès des services du Conseil général, un avis sera demandé au Maire de la commune de résidence. Il sera ensuite informé de l'ouverture du droit pour ses ressortissants.

RMA tremplin pour le salarié et aide financière pour l'employeur

Autre point fort de la loi de décentralisation, la création du revenu minimum d'activité (RMA). Il vient renforcer les compétences du Département, en créant un nouvel outil d'insertion. Le RMA se veut un palier dans le parcours d'insertion. Il doit permettre aux personnes qui perçoivent le RMI de trouver un emploi après une période de formation pratique. Le RMA est un double engagement. Un premier volet lie l'entreprise et le bénéficiaire du RMA à travers un contrat de travail : le contrat d'insertion – revenu minimum d'activité (CI-RMA). Un second volet précise par convention signée entre le Conseil général et l'entreprise les engagements de l'employeur en termes de formation du salarié et de pérennisation de l'emploi. Une aide financière est versée à l'employeur pour le poste créé. Cette aide correspond au montant maximal du RMI alloué pour une personne seule. En contrepartie, l'entreprise verse le RMA à la personne sous contrat, pendant la durée de son engagement. Le RMA est au moins équivalent au SMIC horaire, pour un temps de travail hebdomadaire minimum de 20 heures.

Les référents RMI accompagnent et conseillent les allocataires dans leurs démarches.

La personne en contrat RMA profite de conditions de formation intéressantes et d'un accès vers un emploi durable, objectif qui explique les aides accordées, avec la volonté que le salarié quitte le dispositif RMI. L'entreprise bénéficie d'une aide financière et s'assure les services d'une personne motivée par un projet professionnel. Différent des autres contrats aidés, le RMA est une bonne solution pour les entreprises qui souhaitent embaucher tout en minimisant le coût de formation des nouveaux employés.

Le Conseil général, attentif et vigilant

Soucieux de préserver l'efficacité de ce système, le Conseil général sera attentif aux propositions des entreprises souhaitant recourir au RMA. Il favorisera les dossiers qui garantissent la pérennisation de l'emploi. Ainsi, le Département dessine les contours d'une politique volontariste d'insertion par le haut. Objectif : permettre à un grand nombre de Rmistes de retrouver un emploi durable et une stabilité professionnelle, en partenariat avec les entreprises.

Qui est concerné par le RMA ?

La signature d'un Contrat d'insertion RMA est soumise à quelques conditions. Le salarié doit obligatoirement avoir bénéficié du RMI ou de l'Allocation spécifique de solidarité (ASS) pendant 12 des 24 mois précédant la signature du contrat. L'employeur (qui ne peut être un particulier) ne devra pas avoir procédé à un licenciement économique au cours des 6 mois précédant la signature de la convention. Le contrat d'une durée de 6 mois peut être renouvelé 2 fois (sans excéder une durée totale de 18 mois). A l'issue de chaque période de CI-RMA, l'entreprise peut embaucher la personne, ce qui est l'objectif recherché. Si le RMA ne se concrétise pas par une embauche, le bénéficiaire est réintégré au dispositif RMI.

Denis JUNG
Nicolas POMPON

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ CONTACTER LA DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE, SERVICE INSERTION, 03 25 02 89 75 OU 03 25 32 88 77 OU 03 25 32 87 19

Diabète, mieux vivre au quotidien

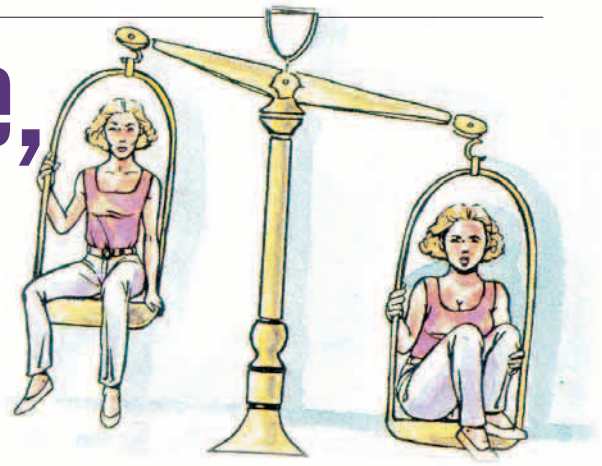

En France, le diabète touche 2 % de la population. Avec quelques efforts, cette maladie permet aux malades de bien profiter de la vie. Parfois pourtant, le découragement se fait sentir. L'Association haut-marnaise des diabétiques apporte alors son soutien.

Depuis 1984, l'Association haut-marnaise des diabétiques, émanation locale de l'Association française des diabétiques, s'est engagée dans un combat contre le diabète. "*Si la maladie est chronique et qu'il faut savoir vivre avec*", expliquent Christiane Maldemé, la présidente et Claudine Grosmaire, la secrétaire, "*ce n'est pas une raison pour se laisser aller, il faut se prendre en main… Le diabète c'est sérieux !*". Toutes deux atteintes pas cette maladie, Christiane et Claudine connaissent bien le problème. Aussi, mettent-elles un point d'honneur à aider les personnes touchées par la maladie ainsi que leur entourage.

Une discipline pour lutter efficacement

La vie d'un diabétique est pleine de contraintes. Mesure journalière du taux de glycémie, injections régulières d'insuline, régime alimentaire contraignant… "*Les personnes se découragent parfois*", raconte Christiane Maldemé, "*Alors nous sommes là pour les soutenir, leur donner de petits conseils pour leur santé et leur remettre le moral au beau fixe.*" "*Avec un peu de volonté, le diabète n'est pas un obstacle à une vie normale*" argumente avec force Claudine Grosmaire. Pratiquer une activité physique, faire attention à son équilibre alimentaire, pratiquer régulièrement les examens prescrits, autant de petits efforts qui peuvent éviter de gros tracas. En effet, les risques de complications liés au diabète sont réels. Une alimentation trop riche, grasse ou sucrée et les veines risquent de se boucher avec au final, la nécessité d'amputer certains orteils, voire le pied. Chaque année, 10 000 amputations liées au diabète sont pratiquées. Un chiffre éloquent. Des incidents cardiaques découlent également d'un état diabétique. Et les reins souffrent eux aussi, de complications liées au diabète.

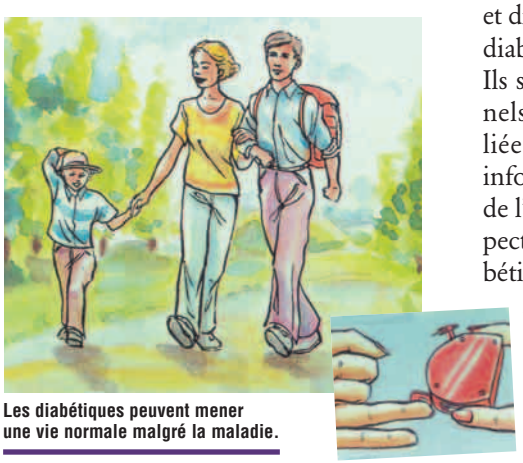

Les diabétiques peuvent mener une vie normale malgré la maladie.

La dialyse peut alors devenir nécessaire. Enfin, la cécité partielle ou totale demeure l'une des conséquences les plus fréquentes de la maladie.

Aide et conseils précieux

Pour permettre à chaque personne, malade ou non, de savoir ce que diabète signifie, l'Association haut-marnaise des diabétiques multiplie les initiatives. Premier objectif : informer et sensibiliser les personnes diabétiques. Pour mener à bien cette mission, l'association organise, deux fois par mois à Chaumont, des ateliers à thèmes. Des conférences sont aussi proposées à Saint-Dizier et Langres. Ces ateliers et conférences sont ouverts gratuitement au public. Les sujets sont variés : diététique et diabète, sexualité et diabète, diabète et cardiologie, le pied diabétique et les soins en pédicurie… Ils sont tous traités par des professionnels, habitués à gérer les pathologies liées à la maladie. Ceci garantit une information efficace. Autre point fort de l'association, le conseil. Recettes respectant les impératifs d'un régime diabétique, petits "trucs" pour mieux vivre le diabète, envoi de documentation… l'association a le sens du contact. Enfin, puisque "mieux vaut prévenir que guérir", l'Association haut-marnaise des diabétiques propose aux volontaires de tester leur taux de sucre, gratuitement. Ce test, indolore, peut se révéler très utile dans la prévention des risques diabétiques. N'hésitez pas !

Françoise BERTRAND

Recherche bénévoles

L'association recherche ardemment des bénévoles ainsi qu'un local pour stocker ses documents. Objectif : ouvrir deux antennes de l'association en Haute-Marne afin d'être plus proche des diabétiques et de leurs familles et ainsi, de mieux répondre à leur attente.

LES PROCHAINES CONFÉRENCES :
LE 23 OCTOBRE À SAINT-DIZIER
LE 27 NOVEMBRE À CHAUMONT
LE 11 DÉCEMBRE À LANGRES

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES RÉUNIONS, ATELIERS ET INITIATIVES DE L'ASSOCIATION HAUT-MARNAISE DES DIABÉTIQUES -
BP 10957 - 52008 CHAUMONT CEDEX

Haut débit et téléphonie mobile : le maillage numérique de la Haute-Marne s'accélère.

Les progrès technologiques sont incroyablement rapides, particulièrement dans le domaine des télécommunications et de l'échange d'informations. Hier, le téléphone fixe et le fax étaient des éléments incontournables. Aujourd'hui, place à la téléphonie mobile et à l'Internet haut débit. Ces deux nouvelles technologies révolutionnent les modes de vie.
L'extension des réseaux de communication revêt un véritable enjeu d'aménagement et de développement économique pour tous les territoires.
En investissant massivement dans les infrastructures des réseaux et en initiant des démarches partenariales qui accélèrent le déploiement des nouvelles technologies, la Haute-Marne s'est résolument engagée sur la voie du progrès. Déjà de nombreuses entreprises bénéficient des services des nouvelles technologies, tout comme les collégiens dans leurs établissements scolaires. Dans un avenir proche, le téléphone portable et le haut débit, vecteurs essentiels de la lutte contre les inégalités entre les territoires, seront accessibles dans toutes les communes de Haute-Marne, pour tous les Haut-Marnais.
Ligne Directe fait le point sur le déploiement de ces deux nouvelles technologies dans le département.

Téléphonie mobile la “zone blanche“

Les utilisateurs haut-marnais de téléphone portable pourront bientôt utiliser leur mobile de n'importe quelle commune de Haute-Marne. Grâce à un plan en deux phases, la couverture en téléphonie mobile du département va se compléter. Les zones blanches seront bientôt aux abonnés absents

Il n'y a pas si longtemps, en Haute-Marne, recevoir ou passer un appel depuis un téléphone portable n'était pas aisé. Les équipements de transmissions faisaient cruellement défaut en de multiples endroits. Heureusement, grâce à l'impulsion du Département[1], d'ici à la fin 2007, “les zones blanches” seront toutes résorbées et le jeu de cache-cache entre les usagers et le réseau cessera. Fini le temps où l'on cherchait le point le plus haut d'une commune pour téléphoner!

178 communes à couvrir

Pour la Haute-Marne, la couverture en téléphonie mobile représente un véritable enjeu d'aménagement du territoire et de développement économique. En effet, sur les 1250 infrastructures à créer pour couvrir l'ensemble des communes françaises, 123 se situent en Haute-Marne. Dans 178 communes (hors communes associées), aucun appel ne peut être reçu ou effectué depuis le parvis de la Mairie[2]. Concrètement, encore 30 000 Haut-Marnais étaient dans l'impossibilité de téléphoner avec leur portable depuis leur commune de résidence.

Le plan de résorption des zones blanches, qui comprend deux phases, rendra le téléphone portable utilisable dans la quasi-totalité des communes haut-marnaise d'ici à la fin 2006. Pour cela, les opérateurs que sont Bouygues Télécom, Orange et SFR, vont implanter au moins une antenne relais sur chaque secteur jusqu'alors non desservi. Dans tous les cas, la transmission des communications se fera parfaitement, quel que soit l'opérateur choisi par l'usager pour son téléphone personnel. La technique de l'itinérance locale permettra en effet de faire transiter les appels des abonnés d'un opérateur en utilisant les équipements de ses concurrents. Pour les usagers, ce système est donc parfaitement viable bien qu'invisible (sauf sur l'écran de leur téléphone où s'affiche le mot “contact” pour signifier le passage dans une zone en itinérance locale). A terme, toute la Haute-Marne sera donc couverte par au moins un opérateur même si quelques différences persisteront entre les anciennes zones blanches et les zones grises, desservies par un ou deux opérateurs.

Une procédure de couverture cohérente

Pour assurer le fonctionnement correct du système d'itinérance locale sur un territoire large et faciliter ainsi la maintenance des équipements électroniques installés, l'Etat et l'Autorité de régulation des télécoms (ART) ont attribué à chacun des opérateurs des “grappes” de sites : les opérateurs auront en charge l'installation et la gestion des antennes sur plusieurs zones blanches voisines, bref sur un secteur géographique cohérent. Ainsi, Bouygues s'est vu confier le secteur Nord-Est du département, avec notamment les cantons de Poissons ou Saint-Blin; Orange prend en charge le secteur Nord-Ouest, couvrant par exemple les communes du canton de Doulevant-le-Château; SFR obtenant quant à lui, les secteurs Sud-Ouest, englobant les cantons d'Arc-en-Barrois et de Châteauvillain, et Sud-Est, comprenant les territoires de Terre-Natale

L'itinérance locale, comment ça marche ?

Pour couvrir toutes les zones blanches et fournir un accès aux réseaux de télécommunication mobiles, les opérateurs ont recours le plus souvent au principe de l'itinérance locale. Ce mode de fonctionnement a été proposé au Sénat par Bruno Sido, Président du Conseil général, lors de l'examen de la loi sur la confiance dans l'économie numérique. Il permet de mettre les moyens de transmission en commun, de minimiser les coûts liés aux équipements et d'accélérer la couverture pour tous les utilisateurs de téléphone mobile.

L'itinérance locale consiste à faire passer les communications des trois opérateurs par une seule et même antenne. Chacun des sites haut-marnais est confié pour son équipement de transmission aux soins d'un opérateur. Ce dernier permettra à ses concurrents d'utiliser l'antenne qu'il aura installée. Du coup, les zones blanches nouvellement équipées seront parfaitement couvertes, mieux que les zones grises plus anciennes et desservies par un ou deux opérateurs. Pour l'usager, cela signifie que, quel que soit le prestataire choisi pour son mobile, s'il se trouve dans une zone équipée en itinérance locale, ses appels seront relayés dans des conditions optimales.

Par opposition, dans le secteur de Prauthoy, trois pylônes seront équipés en mutualisation. Dans ce cas de figure, une seule infrastructure sera équipée de trois antennes; une pour chaque opérateur. Grâce à cette technique, les zones bénéficieront là aussi d'une couverture incluant les réseaux des trois opérateurs.

1 Financement de l'opération par le Conseil général avec le concours de l'Etat, de l'Europe et de la Région.

2 Les zones blanches sont caractérisées par l'impossibilité de téléphoner avec un portable depuis la mairie. A l'inverse, une zone blanche est considérée comme résorbée dès lors que les appels sont possibles depuis le parvis de la maison commune. Pour les communes associées, c'est la mairie de la commune centre qui est prise en compte.

e : la Haute-Marne quitte

et Laferté-sur-Amance. La première phase du plan de couverture est de loin la plus importante. En Haute-Marne, grâce à une soixantaine de nouveaux équipements, elle aboutira à couvrir 104 nouvelles communes, soit 20 000 nouveaux utilisateurs avant la fin du premier semestre 2005. Cette première phase se met en place particulièrement vite car elle s'appuie sur une coopération entre le Conseil général et les opérateurs; le premier mettant à disposition des sites pour l'implantation des équipements et les seconds installant leurs antennes relais. La deuxième phase quant à elle sera intégralement financée par les opérateurs.

Déjà pour la première phase, le Département a étudié les besoins en équipement et voté les crédits nécessaires à la construction ou à l'adaptation des infrastructures passives, c'est-à-dire des pylônes, ou de toute autre construction surélevée (église, silo, château d'eau), sur lesquels les opérateurs pourront déployer les moyens technologiques indispensables à l'acheminement des appels. A noter que le coût de création d'un site opérationnel est estimé en moyenne, à 150 000 € (75 000 € investis par le Conseil général pour la construction du pylône et 75 000 € engagés par l'opérateur pour implanter une antenne relais).

Etudes préalables

Pour implanter les relais de téléphonie mobile, il convient tout d'abord de localiser les endroits susceptibles de les accueillir. Et puis, une fois les sites identifiés, il faut mener différentes études concernant la transmission des ondes radio, la structure des sols et l'intégration dans le paysage. C'est là la tâche des maîtres d'œuvres. Les emplacements deviendront propriété du Conseil général grâce à la collaboration de communes, qui ont cédé un terrain pour un euro symbolique et parfois de particuliers.

A un an de l'échéance fixée pour la phase 1, grâce au travaux de repérage et de prospection qui ont été menés par trois maîtres d'œuvres, le Conseil général a déjà sélectionné les sites à construire et à équiper pour chacune des zones à couvrir. Mieux, deux sites appartenant à Télé diffusion de France (TDF) ont déjà été équipés pour éradiquer des zones blanches. Il s'agit de Laneuvelle et Osne-le-Val, premier site français équipé en itinérance locale.

La coopération entre le Département et les opérateurs va bon train. La construction des premiers nouveaux pylônes va démarrer. L'implantation des antennes relais par Bouygues, Orange et SFR suivra très rapidement.

Et dès lors, à nous le réseau !

Jean-Marie BONNET
Thomas ROUSSEZ

COMMUNES D'IMPLANTATIONS	COMMUNES COUVERTES
AIGREMONT	LARIVIERE-ARNONCOURT, AIGREMONTee
SITE IMPLANTÉ DANS LES VOSGES	AILLIANVILLE, MORIONVILLIERS
ANNONVILLE	ANNONVILLE,MACONCOURT
ARBIGNY-SOUS-VARENNES	ARBIGNY-SOUS-VARENNES, CHAMPIGNY-SOUS-VARENNES
ARC-EN-BARROIS	ARC-EN-BARROIS
ARNANCOURT	CIREY-SUR-BLAISE, ARNANCOURT
AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE
BAILLY-AUX-FORGES	BAILLY-AUX-FORGES
BEAUCHARMOY	BEAUCHARMOY
BEURVILLE	BEURVILLE
BOUZANCOURT	BOUZANCOURT, DAILLANCOURT, CIREY-SUR-BLAISE
CHARMES-LA-GRANDE	CHARMES-LA-GRANDE, BRACHAY, CHARMES-EN-L'ANGLE
CIRFONTAINES-EN-AZOIS	AIZANVILLE, CIRFONTAINES-EN-AZOIS
COUPRAY	COUPRAY, COUR-L'EVEQUE
AUBEPIERRE-SUR-AUBE	AUBEPIERRE-SUR-AUBE, DANCEVOIR
DOMMARTIN LE FRANC	COURCELLES-SUR-BLAISE, VILLE-EN-BLAISOIS, BAUDRECOURT
DOULEVANT-LE-CHATEAU	DOULEVANT-LE-CHATEAU, DOMMARTIN-LE-SAINT-PERE
FLAMMERECOURT	FLAMMERECOURT
FRESNES-SUR-APANCE	FRESNES-SUR-APANCE
GERMAY	THONNANCE-LES-MOULINS, EPIZON, GERMAY, GERMISAY
HARRICOURT	COLOMBEY-LES-DEUX-EGLISES
HORTES	HAUTE-AMANCE
LANEUVELLE	LANEUVELLE, COIFFY-LE-BAS, COIFFY-LE-HAUT
LANTY-SUR-AUBE	DINTEVILLE, ORMOY-SUR-AUBE, LANTY-SUR-AUBE
LATRECEY	LATRECEY
LESCHERES	LESCHERES-SUR-LE-BLAISERON, BLECOURT, AMBONVILLE
LEURVILLE	BUSSON, LEURVILLE, CHAMBRONCOURT
LE VAL-D'ESNOMS	LE VAL-D'ESNOMS
LEZEVILLE	LEZEVILLE
MANOIS	HUMBERVILLE, MANOIS
MARANVILLE	RENNEPONT, VAUDREMONT, MARANVILLE
MIRBEL	MARBEVILLE, MIRBEL
MONTESSON	ANROSEY, BIZE
MONTHERIES	MONTHERIES, LAVILLENEUVE AU ROI
MONTOT SUR ROGNON	SIGNEVILLE, ROCHES-BETTAINCOURT
MONTREUIL-SUR-THONNANCE	MONTREUIL-SUR-THONNANCE
NULLY-TREMILLY	NULLY-TREMILLY, BLUMERAY
ORBIGNY-AU-MONT	ORBIGNY-AU-MONT, CHATENAY-VAUDIN
ORQUEVAUX	ORQUEVAUX
OSNE-LE-VAL	OSNE-LE-VAL
PAROY-SUR-SAULX	PAROY-SUR-SAULX
PAUTAINES-AUGEVILLE	DOMREMY-LANDEVILLE, PAUTAINES-AUGEVILLE
PIERREFAITES	PIERREMONT-SUR-AMANCE
PISSELOUP	PISSELOUP, VELLES
PLESNOY	PLESNOY, MARCILLY-EN-BASSIGNY, ANDILLY-EN-BASSIGNY, LAVERNOY, RANCONNIERES, CELLES-EN-BASSIGNY, POISEUL
POISSONS	POISSONS, NONCOURT-SUR-LE-RONGEANT
PARNOY	LE CHATELET-SUR-MEUSE, RAVENNEFONTAINES
RIVIERE-LES-FOSSES	RIVIERE-LES-FOSSES
ROBERT-MAGNY-LANEUVILLE	ROBERT-MAGNY-LANEUVILLE-A-REMY
SAILLY	SAILLY
SAINT-URBAIN-MACONCOURT	SAINT-URBAIN
SAULXURES	SAULXURES, RANCONNIERES
SOMMEVOIRE	SOMMEVOIRE, MERTRUD
VARENNE-SUR-AMANCE	TERRE-NATALE
VAUX-SOUS-AUBIGNY	VAUX-SOUS-AUBIGNY
VAUX-SUR-SAINT-URBAIN	VAUX-SUR-SAINT-URBAIN
VICQ	VICQ
VIEVILLE	VIEVILLE
VILLARS-EN-AZOIS	VILLARS-EN-AZOIS
VOISEY	VOISEY, NEUVELLE-LES-VOISEY, MELAY
VOUECOURT	VOUECOURT, VIGNORY
VOILLECOMTE	VOILLECOMTE

Liste établie à partir des éléments disponibles au 1er sept 2004 - Sous réserve d'ajustement.

Le haut débit : pour tous

En Haute-Marne, le haut débit ne fait pas débat. Autre grand projet du Département dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la technologie haut débit se déploie sur tout le territoire. Les Haut-Marnais pourront bientôt surfer sur Internet à grande vitesse. A vos souris !

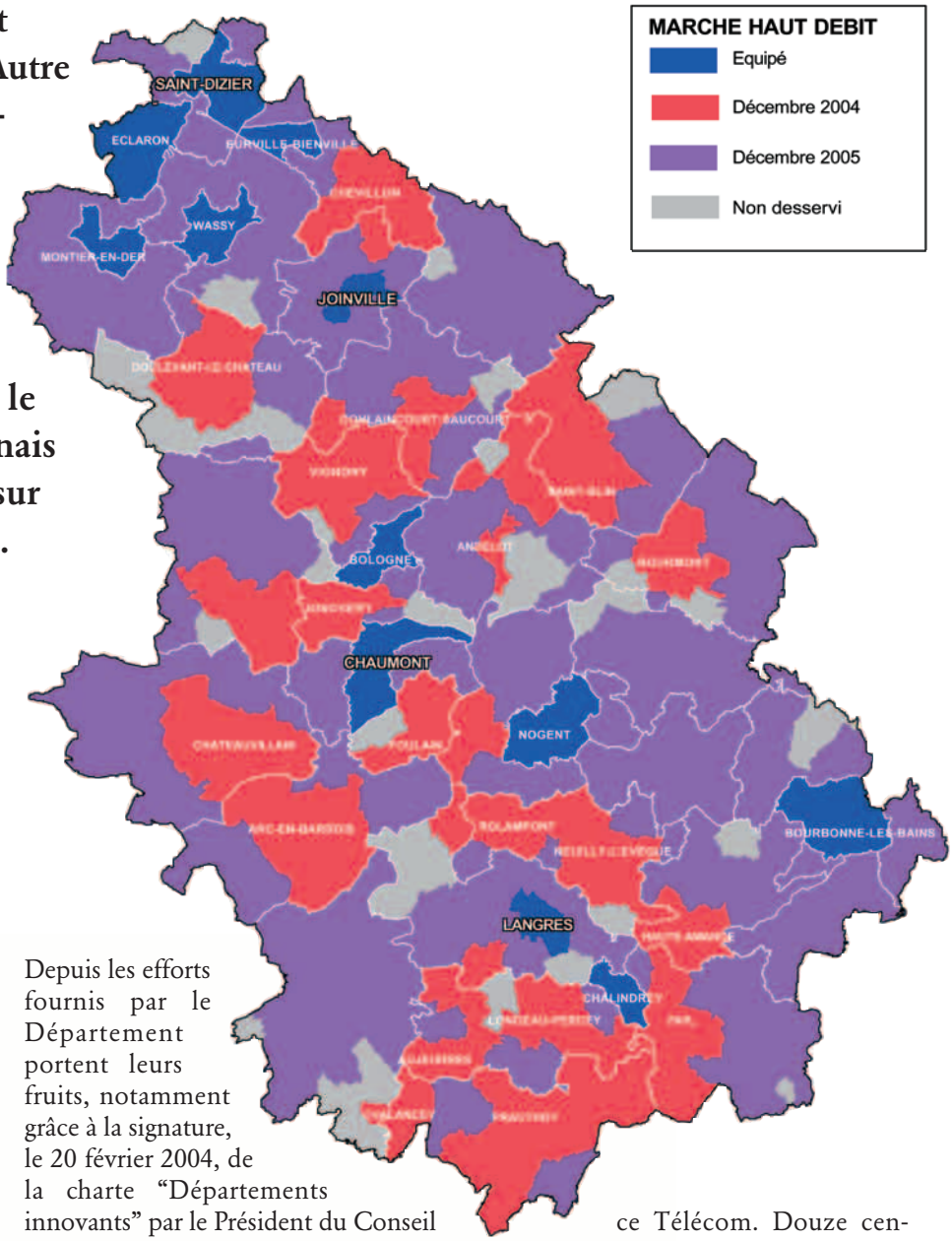

Toujours plus vite. Ce pourrait être la devise de tous les internautes. Aujourd'hui, grâce au haut débit, d'importants volumes d'information circulent, de plus en plus rapidement, sur le réseau mondial. Pour se développer, les territoires, même les plus ruraux, peuvent miser sur le développement du haut débit. Attractif pour les particuliers, indispensable pour les entreprises, il permet une large ouverture sur le monde et des gains de temps très appréciables.
Le Département de la Haute-Marne a perçu tout le potentiel économique mais aussi pédagogique du haut débit. C'est pourquoi le Conseil général s'est donc attaché à le promouvoir sur son territoire. Mieux, il s'est assuré que le déploiement de cette technologie sera rapide et complet.

La Haute-Marne parmi les "Départements innovants"

Il y a un peu plus d'un an, en juin 2003, seules quatre villes haut-marnaise disposaient d'un accès haut débit : Langres, Chaumont, Joinville et Saint-Dizier. Depuis les efforts fournis par le Département portent leurs fruits, notamment grâce à la signature, le 20 février 2004, de la charte "Départements innovants" par le Président du Conseil général, Bruno Sido, et Thierry Breton, Président de France Télécom.
Cette charte constitue un élément majeur de la stratégie de déploiement de la technologie haut débit (également appelée DSL – lire page 14) en Haute-Marne. Elle comporte deux dispositions essentielles. D'abord elle prévoit la mise en place d'armoires informatiques (ou DSLAM – lire page 14) dans les centraux téléphoniques, comprenant plus de mille lignes, aux seuls frais de France Télécom. Douze centraux téléphoniques, ou répartiteurs, sont concernés en Haute-Marne. Ceux de Bologne, Bourbonne-les-Bains, Chalindrey, Eclaron, Eurville-Bienville, Montier-en-Der, Nogent, Wassy ont été équipés dès le mois de juin 2004. Ceux de Biesles, Fayl-Billot, Longeau et Montigny-le-Roi bénéficieront du haut débit avant la fin de l'année 2004. La seconde disposition inscrite dans la charte prévoit que les autres centraux seront équipés dès lors qu'au moins

Internet plus vite,

100 demandes d'abonnement haut débit sont enregistrées sur des lignes desservies par ces répartiteurs.

Un déploiement à la vitesse du haut débit

Sous l'impulsion du Conseil général et grâce aux interventions techniques de France Télécom, le nombre de centraux téléphoniques offrant le haut-débit a triplé depuis et le déploiement de cette technologie va se poursuivre. De nombreuses intentions de souscription à l'Internet haut débit ont en effet été récoltées pour des répartiteurs plus modestes. Dans ce domaine, l'action des élus de terrain s'est révélée déterminante. Conseillers généraux et maires ont su se mobiliser, leurs administrés ont immédiatement perçu les avantages du haut débit et ont fait connaître leur volonté de bénéficier de cette technologie en Haute-Marne. Près de 200 demandes ont été recueillies dans le canton d'Arc-en-Barrois, 140 dans le canton de Saint-Blin et plus de 130 dans le canton d'Auberive.
Ces demandes ont conduit les opérateurs à investir en Haute-Marne et à implanter les équipements nécessaires. Le coût d'équipement des répartiteurs sera pris en charge par France Télécom. Au total, pas moins de 22 répartiteurs seront intégralement financés par l'opérateur.

Objectif : 97 % de la population couverte

La Haute-Marne comporte 92 centraux téléphoniques. Les 70 répartiteurs qui ne seront pas pris en charge par France Télécom, desservent 390 communes (soit 70 % du territoire), 72 000 habitants et 1 300 entreprises. Pour le Conseil général, il n'était pas envisageable de privilégier certains espaces au détriment des autres. L'objectif avoué est de desservir tous les cantons haut-marnais d'ici fin 2005 en plaçant une armoire informatique dans chaque central téléphonique.
Le vote de la loi de confiance dans l'économie numérique (LCEN), dont Bruno Sido était le rapporteur au Sénat, a offert aux Conseils généraux la possibilité d'intervenir directement sur l'infrastructure haut débit de leur département. Cette loi permet en effet aux collectivités de participer au financement de réseaux à haut débit en accordant des subventions aux opérateurs. Et la Haute-Marne s'est naturellement engagée dans cette voie.
L'installation des équipements s'effectuera sur une période de 18 mois. Résultat : Au 31 décembre 2005, plus de 500 communes haut-marnaises (soit 97 % de la population) disposeront d'un accès Internet haut débit. Il ne restera plus aux particuliers haut-marnais qu'à choisir leur fournisseur d'accès et à s'équiper d'un modem pour surfer sur Internet à grande vitesse.

Investissement rationalisé

Le 30 juin dernier, le Conseil général a attribué le marché permettant de desservir l'ensemble du département en haut débit. Se doter d'un tel réseau peut engendrer des coûts très importants. Certains départements engagent des dizaines de millions d'euros pour réussir ce pari. La Haute-Marne, pour sa part, a fait le choix raisonné de s'appuyer sur l'opérateur historique France Télécom car il était le seul à proposer, dans sa réponse à l'appel d'offre européen, une solution permettant d'apporter le haut-débit dans toute la Haute-Marne, à un coût raisonnable. Pour assurer cette prestation France Télécom s'appuie, en effet, sur son propre réseau, déjà existant. De plus, grâce à l'investissement personnel des maires et des conseillers généraux ainsi qu'aux nombreuses intentions d'abonnement enregistrées, les coûts ont pu être négociés avec l'opérateur et minimisés pour le Conseil général qui engagera 2 millions d'euros dans ce projet.
Le Département participe, avec France Télécom, au financement des DSLAM installés dans les centraux téléphoniques. La participation du Conseil général tient compte des demandes d'abonnement recueillies sur le terrain. Plus le nombre de ces demandes est élevé, plus la participation du Conseil général et du contribuable est faible. France Télécom prend entièrement à sa charge l'interconnexion des répartiteurs. L'interconnexion permet d'envoyer les informations haut-marnaises collectées vers le réseau mondial Internet et peut nécessiter des investissements lourds tels que la pose de fibre optique ou la création de faisceaux hertziens.
Le déploiement du haut débit constitue un des plus importants projets du Conseil général. D'ores et déjà, les garanties obtenues pour la couverture du territoire représentent un véritable succès pour la Haute-Marne. Il y a peu de temps encore, il fallait supplier les opérateurs de s'intéresser à la Haute-Marne. Aujourd'hui, deux opérateurs (France Télécom et Neuf Télécom) sont présents et investissent fortement sur notre département. A terme, le résultat - 97 % de la population desservie - sera à la hauteur de ceux observés dans les plus grandes agglomérations. Des solutions adaptées sont à l'étude pour les 3 % non desservis. Le pari lancé par le Département pour un développement dynamique est en passe d'être gagné. Qui a dit que la Haute-Marne n'était pas branchée ?

Petit lexique du haut débit

A nouvelles technologies, nouveau vocabulaire. Le haut débit et ses instruments ont apporté un ensemble de mots qui semblent parfois "barbares" aux néophytes. Ligne Directe joue les petits dictionnaires ! Traduction.

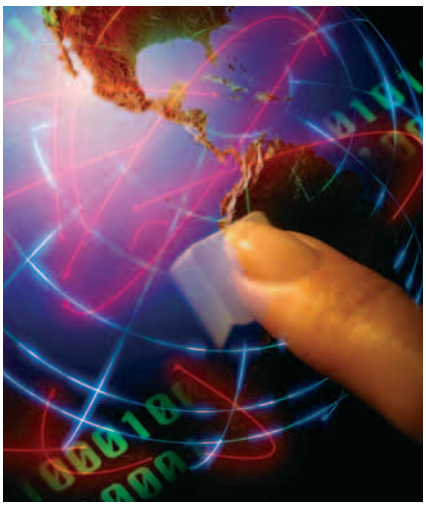

La DSL, qu'est-ce que c'est ?

Différentes technologies permettent de desservir un territoire en haut débit. Parmi les plus répandues : l'accès satellitaire et l'accès téléphonique. Les opérateurs proposent essentiellement l'accès téléphonique qui offre les coûts d'abonnement les plus faibles ainsi qu'une très large gamme de débits.

Cette technologie est connue sous le terme de **DSL**, sigle signifiant Digital subscriber line - "ligne d'abonné téléphonique". L'intérêt de la technologie DSL réside essentiellement dans sa vitesse de transmission.

Les lignes téléphoniques offrent, au mieux, un débit de 64 kilobits par seconde (Kbps), le bit étant l'unité de base de transmission de l'information. Le DSL permet de multiplier par 32 ce débit pour les particuliers (offres à 2 048 Kbps) et par 64 pour les entreprises (offres à 4 096 Kbps). Il accélère donc considérablement la réception et l'envoi de données.

Pour acheminer des informations en haut débit via les lignes de téléphone, il est tout d'abord nécessaire d'équiper les centraux téléphoniques. Un **D.S.L.A.M,** ou Digital subscriber line access multiplexer, est installé dans chaque central téléphonique et permet d'apporter le haut débit sur chaque ligne. Cette armoire informatique permet de séparer les fréquences transitant sur la ligne de téléphone. Les basses fréquences sont réservées au transport de la voix alors que les hautes fréquences sont dédiées à l'acheminement des données Internet telles que les courriers électroniques, les images et les sons. Ce filtre permet ainsi de se connecter à l'Internet tout en gardant sa ligne téléphonique disponible pour des appels éventuels. A l'autre bout du fil, un modem sépare les fréquences et les répartit entre téléphone et ordinateur.

Une offre adaptée à toutes les demandes

Particuliers et entreprises n'ont pas les mêmes usages du haut débit car leurs besoins sont radicalement différents. D'où des offres multiples.

Les particuliers souhaitent surtout consulter des sites et télécharger[1] de la musique ou des images. Ils se verront alors proposer une offre de type **ADSL**. L'ADSL ou Asymetric digital subscriber line se caractérise par un débit descendant (de l'Internet vers l'abonné) nettement supérieur au débit montant (de l'abonné vers l'Internet). La réception des données s'effectue très rapidement. L'internaute conserve toute sa liberté pour le choix de son fournisseur d'accès et de son forfait.

Les entreprises quant à elles, disposeront d'une palette d'offres plus importante. Elles pourront opter pour une connexion de type ADSL avec une garantie de débit. Mais elles pourront également choisir le **SDSL** ou Symetric digital subscriber line qui se caractérise par des débits montants et descendants identiques. Ce service est particulièrement adapté aux entreprises disposant de plusieurs établissements devant travailler sur une même application. Les différentes filiales peuvent ainsi échanger leurs données en temps réel et, par exemple, gérer en partenariat un même projet à des kilomètres de distance. Là encore, le choix du fournisseur demeurera parfaitement libre. A noter également que les zones de référence économique du département (Chaumont, Langres et Saint-Dizier) seront équipées par Neuf Télécom d'infrastructures très haut débit, dont la vitesse de transmission sera de 150 à 1 500 fois supérieure à celle d'une ligne téléphonique classique (de 10 000 à 100 000 kbps). Un outil professionnel très apprécié, indispensable, et un atout supplémentaire au développement des affaires des entreprises de la Haute-Marne.

Hugues ESNAULT
Thomas ROUSSET

1 Ce téléchargement doit se faire dans le cadre des textes de loi régissants ce droit.

Quels débits pour quelles applications ?

Ce tableau présente les délais de téléchargement de quelques applications courantes (mail, photographie, musique ou vidéo) en fonction de l'abonnement choisi c'est-à-dire du débit Internet souscrit. Il pourra vous aider dans le choix de votre formule d'abonnement internet.

	NATURE DE L'APPLICATION	MODEM 28 Kbit / s	RNIS 64 Kbit / s	ADSL 1 512 Kbit / s	ADSL 2 2048 Kbit / s
20 Ko	1 e-mail (2 pages de texte)	6s	2,5s	0,4s	0,08s
100 Ko	1 photo (de type jpeg)	29s	13s	2 s	0,4s
5 Mo	1 mn de musique (qualité CD)	24mn 22s	10 mn	1mn 20s	20s
50 Mo	5 mn de vidéo	4h 27mn	1h 36mn	13mn 20s	3mn 20s

© *Technoman Ingénierie*